



Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le 09 juin à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 juin 2023, s'est réuni salle Jean Jaurès, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noëlle CORNO
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD

Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Sylvie LAJEANNE
Philippe RODRIGUES
Martin MOTTET
Oscar NAVARRO
Erwan BOUVAIS
Christophe BOUVIER-BRAULT
Christian GUILLEMINEAU
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Laurent GODET, Muriel DINTHEER, Laurent BREZAC, Marc FLEURY, Isabelle LE HEIN, Linda DION, Charlotte PERCHER, Annie LE GAL LA SALLE, Myriam BASOSILA M'BEWA, Bénédicte de LANTIVY

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Laurent GODET à Fabrice ROUSSEL, Muriel DINTHEER à Jean-Pierre GUYONNAUD, Laurent BREZAC à Claude LEFORT, Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE, Linda DION à Frédéric CHATELLIER, Charlotte PERCHER à Nathalie LEBLANC, Annie LE GAL LA SALLE à Sébastien ROUSSEL, Myriam BASOSILA M'BEWA à Erwan BOUVAIS, Bénédicte de LANTIVY à Christian GUILLEMINEAU

Erwan BOUVAIS a été élu Secrétaire de Séance.

ELECTION DES SUPPLEANTS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023

DL_2023_06_09_N°1

Monsieur le Maire expose :

Le renouvellement de la série 1 des sénateurs figurant au rableau n°5 annexé au code électoral aura lieu le dimanche 24 septembre 2023, dans certains départements, dont la Loire-Atlantique.

Les conseillers municipaux dans les départements concernés sont convoqués le vendredi 09 juin 2023, en application du décret n°2023-257 du 06 avril 2023, afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Pour la ville de La Chapelle-sur-Erdre, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit, et ne peuvent refuser leur mandat. L'élection porte uniquement sur les suppléants. Le nombre de suppléants à élire est de 9.

2 listes ont été déposées.

L'élection se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne (sans panachage).

La liste La Chapelle ensemble a obtenu 26 voix

La liste La Chapelle en Action a obtenu 7 voix

Sont élus les suppléants suivants:

| Nom et prénom de l'élu | Liste sur laquelle il ou elle figurait |
|------------------------|--|
| Mme TRESPEUCH Thérèse | Liste <i>La Chapelle ensemble</i> |
| M VIOLAIN Joseph | Liste <i>La Chapelle ensemble</i> |
| Mme LE BERRE Dominique | Liste <i>La Chapelle ensemble</i> |
| M LAKEL Abdelkader | Liste <i>La Chapelle ensemble</i> |
| Mme MACQUET Anouk | Liste <i>La Chapelle ensemble</i> |
| M POTIRON Gérard | Liste <i>La Chapelle ensemble</i> |
| Mme MARSAULT Dominique | Liste <i>La Chapelle ensemble</i> |
| M MONNIER Nicolas | Liste <i>La Chapelle-en-action</i> |
| Mme CATHERINE Michèle | Liste <i>La Chapelle-en-action</i> |

Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance,


ERWAN BOUVAIS



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,




FABRICE ROUSSEL